

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/100

Objet : 100 - La Halle MD - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Les Grands Théâtres

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la commune d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec Les Grands Théâtres, entreprise domiciliée 1, La Sentinelle Sud « La Roussière », 27270 Mesnil en Ouche, représentée par Monsieur Jérôme Foucher, en sa qualité de gérant, pour l'organisation d'une représentation du spectacle « Un avenir radieux », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le dimanche 26 janvier 2025 à 15h30, et ce pour un montant total de 10572,50 € T.T.C.

Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, sur le tarif 2025 « Hors catégorie ».

Fait à Vire Normandie, le 26 juin 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240626-DM202406100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Décision du Maire n°2024/06/100 du 26 juin 2024

